

# Le service militaire adapté (SMA) et le service militaire volontaire (SMV)

#### Le service militaire adapté (SMA)

Le service militaire adapté (SMA) est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle conçu et mis en place en 1961 par le général Jean Némo, commandant, alors, des troupes Antilles-Guyane, sous le ministère de Michel Debré, et destiné aux jeunes les plus éloignés de l'emploi au sein de l'Outremer français.

#### **Histoire**

Le SMA est lancé en 1961 aux Antilles. Au fil des années, il s'étend à l'ensemble des départements et collectivités d'Outre-mer. Lors de la suspension du service militaire « classique » en 1996, le SMA est maintenu, au vu de sa bonne prise en charge de la jeunesse en difficulté. Enfin, en 2009, une décision présidentielle

prévoit de doubler le nombre de jeunes accueillis par le SMA pour passer de 3 000 à 6 000 à l'horizon 2017.

Création des unités du SMA :

 1961: lancement du service militaire adapté aux Antilles (Martinique et Guadeloupe) et en Guyane.

• 1965 : La Réunion

• 1986 : Nouvelle-Calédonie

• 1988 : Mayotte

• 1989 : Polynésie française

• 1995 : création d'un détachement à Périgueux pour faciliter la mobilité et la formation en Métropole.

En février 2018, le SMA a lancé le projet SMA2025 qui vise à améliorer l'employabilité



durable de ses bénéficiaires. Ce projet s'articule autour de quatre axes :

- développer l'employabilité initiale des jeunes par le renforcement de leurs compétences individuelles:
- renforcer la qualité du parcours pour une efficacité durable :
- engager le virage du numérique dans les formations avec des outils pédagogiques adaptés :
- amplifier le rôle de chaque régiment comme plate-forme locale.

En 2019, le SMA a fait l'objet d'un rapport de la Cour des Comptes ainsi que d'un rapport fait au nom de la commission des finances du Sénat.

#### **Fonctionnement**

La mission du SMA est de garantir l'insertion socioprofessionnelle des stagiaires en emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois ou contrat de professionnalisation), en emploi de transition (CDD de un à six mois) ou en poursuite de formation qualifiante.

En 2019, le service militaire adapté a accueilli 5 787 jeunes répartis dans les huit centres de formation. Cette année-là. ce sont 81 % de jeunes volontaires stagiaires qui ont été insérés à l'issue de leur parcours au SMA.

Le SMA comprend huit unités réparties en sept régiments Outre-mer et un centre spécialisé en Métropole. Il forme une brigade sous le commandement, à Paris, d'un état-



major sous les ordres d'un officier général.

Ces unités sont :

- le détachement du service militaire adapté de Périgueux ;
- le régiment du service militaire adapté de la Martinique (RSMA-M) ;
- le régiment du service militaire adapté de la Guadeloupe (RSMA-Ga) :
- le régiment du service militaire adapté de la Guyane (RS-MA-Gy);
- le régiment du service militaire adapté de La Réunion (RSMA-R);
- le régiment du service militaire adapté de Mayotte (RS-MA-Mayotte);
- le régiment du service militaire adapté de Nouvelle-Calédonie (RSMA-NC);
- le régiment du service militaire adapté de Polynésie française (RSMA-PF).

80 % des volontaires stagiaires sont insérés dans leur département/région (DROM) ou collectivité (COM), 20 % rejoignent la Métropole notamment grâce à l'Agence de l'Outremer pour la mobilité (LADOM) pour poursuivre une formation et obtenir un diplôme ou une qualification, ou dans le cadre d'un engagement dans les Forces armées.

#### Ressources financières

Le SMA relève du budget du ministère des Outre-mer (programme 138; budget opérationnel de programme BOP/SMA). Pour l'année 2019, le budget consolidé du SMA, hors masse salariale (cadres et bénéficiaires), s'élevait à 71 millions d'euros.

Mais, de nombreux acteurs apportent également leur contribution de manière significative, notamment au niveau local : fonds de concours européens (36 %), collectivités territoriales (Conseil général, Conseil régional... environ 2 %) et des entreprises (taxe d'apprentissage... environ 1 %).



#### Contenu du parcours

#### Formation professionnelle

La formation professionnelle occupe environ 70 % du temps de formation. Elle est dispensée par des formateurs militaires et civils.

Plus de cinquante métiers sont enseignés, dans huit pôles de spécialisation différents : bâtiment, travaux publics, transport routier, tourisme, métiers de la terre et de la mer, mécanique et maintenance industrielle, sécurité, restauration, et métiers du tertiaire (aide à la personne, agent administratif, etc.).

Plusieurs niveaux de formations sont dispensés: le niveau pré-professionnel et d'insertion (attestation de formation professionnelle du ministère du Travail), le niveau pré-certifiant



et le niveau certifiant (CAP. CAPA ou titre professionnel).

#### Formation citoyenne et comportementale

Le SMA fixe cinq règles d'or : être à l'heure, être en tenue, respecter la sécurité, travailler en équipe et respecter son chef.

L'éducation civique correspond à l'appren-

tissage des droits et devoirs du citoven : civisme sur la route, tri sélectif, base du droit, etc.

#### Remise à niveau scolaire

Une remise à niveau scolaire est assurée par des professeurs de l'Éducation nationale et comprend l'enseignement des savoirs de base et compétences clés en situation pro-

> fessionnelle. Elle est sanctionnée par le certificat de formation générale (CFG).



Le parcours comprend un apprentissage « terrain ». une aide à la définition du projet professionnel, des ateliers de recherche d'emploi et enfin un appui à l'installation en Métropole pour les volontaires concernés.





#### Le conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement, force de proposition et facteur d'évolution de la formation délivrée par le SMA, débat sur proposition des commandants des formations du SMA puis valide les grandes orientations concernant la formation professionnelle.

La rentabilité des filières et leur adéquation aux besoins locaux et métropolitains constituent l'enjeu des échanges et des décisions. Le conseil de perfectionnement est placé sous la présidence du Préfet de Région ou du Haut-commissaire de la République, en qualité de responsable du bon déroulement de la formation professionnelle de sa zone. Cette action est reprise, par délégation, par les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Y siègent les représentants des :

• services de l'État des domaines du travail, de l'emploi (Pôle emploi), du social, de l'éducation académique, de la formation profes-





sionnelle, de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement, des affaires maritimes.

- directions départementales,
- · conseils régionaux et généraux ou gouvernement et assemblées de Provinces pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, comité économique et social.
- · chambres consulaires,

- associations des maires.
- associations de formation professionnelle pour adultes et acteurs liés à la mobilité en Métropole.

Les présidents de catégories professionnelles (Medef, MPI, TPE) ou socio professionnelles (BTP, agriculture, commerce, transport...) peuvent y être invités.



#### Le service militaire volontaire (SMV)

Le service militaire volontaire (SMV) offre aux jeunes (garçons ou filles) de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi la possibilité d'apprendre un métier ou d'acquérir une première expérience professionnelle dans l'un de ses six centres.



À travers le cadre structurant des valeurs militaires, les jeunes volontaires acquièrent les clés qui leur permettent d'accéder à l'emploi dans plus de cinquante métiers dans quatre grands secteurs: agriculture, agroalimentaire et restauration: bâtiment et travaux-publics.

constructeur, électricité et métallurgie ; services aux entreprises, aux personnes et sécurité ; logistique, automobile et machines.

## Il existe deux types de volontaires :

-Le volontaire (garçon ou fille) stagiaire : entre 18 et 25 ans, de nationalité française, résidant en France ou à l'étranger (à l'exclusion des territoires ultra-marins).

avec ou sans diplôme, il bénéficie d'une formation complète (composante militaire, humaine, citoyenne et professionnelle), d'une durée de 8 à 12 mois en internat, rémunérée et d'un accompagnement personnalisé.

- Le volontaire (garçon ou fille) expert : entre

18 et 25 ans, de nationalité française, résidant en France ou à l'étranger (à l'exclusion des territoires ultra-marins), titulaire au minimum du brevet des collèges, d'un CAP ou d'un BEP, il acquiert une première expérience professionnelle dans l'instruction à la conduite, la comptabilité, les ressources humaines, le secrétariat ou en participant à l'encadrement des volontaires stagiaires. Le volontaire expert signe un contrat d'un an renouvelable 4 fois.

### Le cadre législatif

Le SMV est pérennisé par la Loi de programmation militaire de juillet 2018. Il est érigé en service à compétence nationale dès 2017. Il





- La Rochelle (Charente-Maritime): 3º Régiment du SMV rattaché à l'armée de Terre ;
- Ambérieu-en-Bugey (Ain) : centre de SMV rattaché à l'armée de l'Air et de l'Espace ;
- Marseille (Bouches-du-Rhône): antenne du SMV rattachée au centre d'Ambérieu.
- Brest (Finistère) : centre de SMV rattaché à la Marine nationale.

entre en 2020 dans le Fonds Social Européen (FSE) lui permettant une autonomie financière de fonctionnement.

#### Le SMV sur le territoire national :

Il existe sept points d'implantation du SMV sur le territoire national :

- Montigny-lès-Metz (Moselle) : 1er Régiment du SMV rattaché à l'armée de Terre ;
- Châlons-en-Champagne (Marne) : détachement du 1er Régiment du SMV;
- Brétiany-sur-Orge (Essonne): 2º Régiment du SMV rattaché à l'armée de Terre :

SMV remise de calot à La Rochelle



#### Quelques chiffres:

Depuis la création du SMV en 2015:

- 5 000 ieunes ont été formés dont 66 % étaient sans diplôme et plus de 20 % illettrés ;
- 29 % étaient des jeunes femmes:
- l'âge moyen était de 20 ans ;
- 70 % ont réussi une insertion.

Cahier spécial réalisé par Gilbert Robinet pour le numéro 135 de la revue ENGAGEMENT de l'ASAF -(www.asafrance.fr) sources : le-sma.com et Defense.gouv.fr/jeunesse/etudier et se former.